

# VIOLENCES AU TRAVAIL TOLÉRANCE ZÉRO

***Un accord d'entreprise ambitieux, une charte interne :  
Notre combat pour votre dignité***

**UN ACCORD HISTORIQUE POUR LUTTER  
CONTRE LES VIOLENCES AU TRAVAIL !**

**En apposant sa signature à ce nouvel accord, la CFDT s'engage  
pour un environnement de travail respectueux, sécurisé et sans violences !**

## NOS VICTOIRES

- Prévention et sensibilisation renforcées** : Campagnes annuelles obligatoires, formations en e-learning pour 100% des salariés d'ici mars 2026, et intégration systématique des nouveaux embauchés.
- Dispositif d'écoute et de signalement 24/7** : Une ligne dédiée avec des psychologues spécialisés, pour une écoute professionnelle et confidentielle.
- Procédure d'enquête simplifiée et contradictoire** : Un traitement neutre, objectif et impartial, avec un délai maximum de 10 semaines pour garantir une réponse rapide et équitable.
- Accompagnement individualisé des victimes** : Soutien psychologique, mesures conservatoires non stigmatisantes, et aide aux démarches juridiques pour protéger les salariés.
- Formation obligatoire en présentiel** : Pour tous les managers et acteurs spécialisés, afin de renforcer la détection et la gestion des situations à risque.
- Rôle élargi des Référents CSE** : 30 heures mensuelles dédiées pour assurer un suivi de proximité et un accompagnement renforcé.
- Lutte contre les violences sexuelles et sexistes** : Un dispositif spécifique pour écouter, protéger et accompagner les victimes, dans le respect strict de la législation et des droits de chacun.
- Gouvernance robuste** : Un comité de suivi paritaire, un audit externe en 4e année, et un reporting régulier pour garantir la transparence et l'efficacité de l'accord.



## LA CFDT VA PLUS LOIN !

La CFDT est la seule organisation syndicale à s'être dotée d'une charte interne au syndicat contre les violences sexistes et sexuelles.

Parce que la lutte contre les violences ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise, notre exemplarité est notre force.

Notre engagement pour éradiquer les violences faites aux femmes

■ **Un dispositif de signalement dédié :**

Une adresse mail spécifique pour recueillir les témoignages en toute confidentialité.

■ **Des enquêteurs indépendants :**  
Un binôme paritaire et formé, pour traiter chaque cas avec rigueur et impartialité.

■ **Des sanctions adaptées :**  
De la formation obligatoire à l'exclusion, en passant par la suspension des mandats, pour protéger les victimes et responsabiliser les mis en cause.

■ **Un accompagnement global :**  
Soutien psychologique, juridique et suivi personnalisé pour les victimes.

**Un combat total :**  
dans l'entreprise  
ET au sein de notre syndicat !

## Notre Engagement

Grâce à notre détermination et notre travail acharné tout au long des négociations, la CFDT a obtenu un accord **sans précédent**. Nous avons veillé à ce que chaque salarié soit **protégé, écouté et accompagné**, avec une attention particulière sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cet accord garantit le **respect, la dignité et la sécurité** de tous au travail.

La CFDT a porté une vision exigeante : **zéro tolérance** envers les violences, une **protection renforcée des victimes**, et des **procédures équitables** pour toutes les parties. Nous avons également insisté pour que les enquêtes soient menées dans le respect du contradictoire et de la législation, afin de préserver les droits de chacun.

**Avec la signature de ce nouvel accord au sein d'Air France et notre charte interne unique, la CFDT agit sur tous les fronts pour garantir un environnement de travail respectueux, sécurisé et sans violence.**



ADHEREZ